



---

# Mise en place du Comité Scientifique et Éthique



Mercredi 7 février 2018

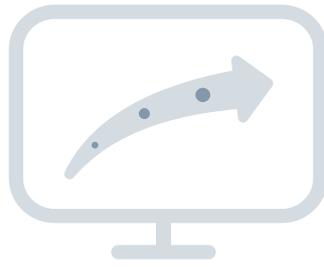
[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

 [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



---

« La plateforme qui sera appelée à succéder à APB sera adossée à un comité d'éthique, qui inclura des scientifiques de haut niveau et qui vérifiera que ce cadre est strictement respecté. Il devra également veiller à ce que les règles de fonctionnement de la plateforme soient parfaitement transparentes. »

**Frédérique Vidal**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation lors de la conférence de presse de rentrée étudiante - 28 septembre 2017

# Pourquoi mettre en place un Comité Scientifique et Éthique pour Parcoursup ?

La création d'un Comité Scientifique et Éthique adossé à la plateforme nationale de préinscription Parcoursup lancée le 15 janvier dernier est un engagement pris par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal.

Cet engagement marque la volonté de transparence des politiques publiques portées par le gouvernement. La mise en place de ce comité constitue ainsi une des réponses à la critique faite à APB d'avoir été un système « sans aucune intervention humaine », opaque et dans lesquelles les réponses étaient dictées par des règles non transparentes, gouvernant l'algorithme.

La création d'un comité scientifique et éthique de Parcoursup s'inscrit en cohérence avec les exigences introduites par la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique et la volonté du Gouvernement, manifestée notamment par l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants, tendant à fixer un cadre clair garantissant la transparence du code informatique de la nouvelle plateforme Parcoursup.

Ce Comité aura, par la qualité de ses membres et leur indépendance, la capacité à jouer un rôle de conseil et d'alerte sur la plateforme Parcoursup pour garantir qu'elle est opérée au service de ses usagers. Il pourra également faire de la pédagogie dans une période dans laquelle la société met en jeu la question de l'éthique et de la légalité des traitements automatisés par des algorithmes.

## Les missions du Comité Scientifique et Éthique de Parcoursup

**Le Comité Scientifique et Éthique de la plateforme Parcoursup est installé le 7 février 2018.**

Il est placé auprès de la ministre chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal, pour veiller à la transparence des règles de fonctionnement et à l'efficacité de la plateforme d'admission des futurs étudiants dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Il constituera une instance indépendante permettant de questionner régulièrement, dans le cadre d'un échange collectif, l'ensemble des éléments de la procédure Parcoursup.

**Le Comité sera chargé de :**

- Garantir que les règles légales et réglementaires pour l'admission des futurs étudiants sont appliquées par la plateforme ;
- Émettre un avis sur les évolutions des règles de fonctionnement de Parcoursup ;
- Évaluer les choix techniques et l'efficacité de la plateforme pour l'admission des futurs étudiants ;
- Se prononcer sur les conditions d'ouverture du code informatique de la plateforme Parcoursup ;
- Proposer des pistes d'amélioration répondant en particulier aux attentes des usagers.

## Comment effectuera-t-il ces missions ?

Le comité effectuera des points d'étape tout au long de la procédure. À la fin de cette procédure, il rendra un rapport annuel public à la ministre.

Le comité bénéficiera de l'appui de l'administration pour l'exercice de ses missions.

## La composition du Comité Scientifique et Éthique

Le Comité Scientifique et Éthique est composé de 6 membres, respectant le principe de parité.

Ces membres ont été choisis au regard de leur expertise et de leur expérience, notamment dans les domaines des sciences humaines, sociales et éthiques, mais également en sciences informatiques et algorithmiques.

Le comité sera présidé par Noëlle Lenoir, ancienne ministre et déontologue de l'Assemblée nationale. Gérard Berry, professeur au Collège de France où il dirige la chaire «Algorithmes, machines et langages», en assurera la vice-présidence.

Les membres du comité sont désignés pour deux ans renouvelables.

Le Comité scientifique et éthique n'est ni une juridiction, ni une autorité administrative indépendante. Il n'exerce donc pas de rôle de contrôle comme la CNIL en a le pouvoir pour vérifier l'application de la loi du 6 janvier 1978.

Il n'exerce pas non plus de rôle d'instruction des recours individuels.

Enfin, le Comité n'instruira pas les réclamations individuelles qui sont formulées auprès de la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais en sera informé. La médiatrice aura un rôle consultatif au sein du Comité Scientifique et Éthique.

Le secrétariat du comité sera assuré par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) et la Direction des Affaires Juridiques (DAJ).





---

## **La composition** du Comité Scientifique et Éthique de Parcoursup

- Noëlle Lenoir, présidente
- Gérard Berry, vice-président
  - Max Dauchet
  - Julien Grenet
  - Laure Lucchesi
  - Catherine Moisan

---

## Noëlle Lenoir

**Ancienne ministre et ancienne membre  
du Conseil Constitutionnel**

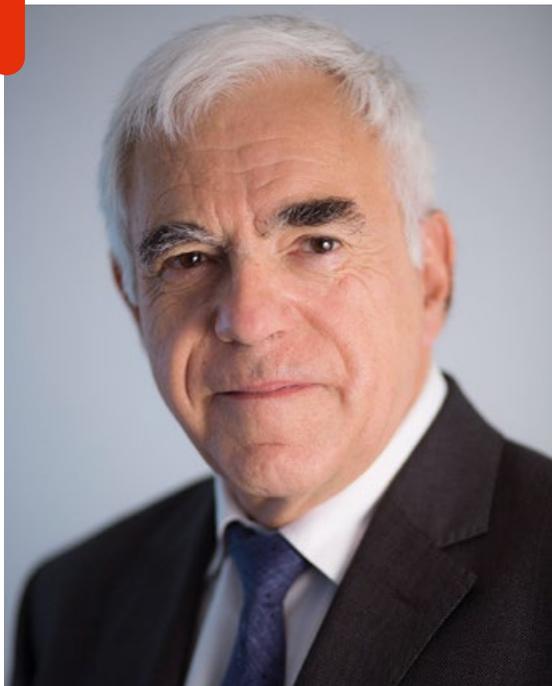
**Avocate et droit public et protection  
des données**

Noëlle Lenoir a commencé sa carrière comme administrateur au Sénat, avant de devenir en 1982 directrice juridique de la CNIL. Intégrée au Conseil d'État en 1984, elle est actuellement Conseiller d'État honoraire. Directeur du cabinet du ministre de la Justice (1988-1990), elle s'investit dans l'éthique comme Chargée de mission auprès du Premier ministre sur le droit de la bioéthique. Son rapport « Aux Frontières de la Vie » a servi de base à la première loi française de bioéthique en 1994. Noëlle Lenoir a ensuite présidé le Groupe européen d'Éthique pour les Sciences et les Nouvelles Technologies de l'UE (1994-2001) ainsi que le Comité International de Bioéthique de l'UNESCO (1991-1998) à l'origine de la Déclaration universelle sur le Génome Humain et les Droits de l'homme, approuvée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1998.



Première femme et plus jeune membre jamais nommée au Conseil Constitutionnel (1992-2001), elle est membre honoraire du Conseil constitutionnel. Ministre des Affaires Européennes de 2002 à 2004, elle a suivi les négociations sur l'élargissement de l'UE et sur le traité constitutionnel. Elle a été déontologue de l'Assemblée nationale (2012-2014). Noëlle Lenoir est actuellement avocate spécialisée en droit public, droit de la concurrence, protection des données. Elle couvre par ailleurs un large panel incluant les investigations internationales, la lutte contre la corruption et de manière générale la conformité et la gestion des risques.

Noëlle Lenoir a été maire de Valmondois (Val d'Oise 1989/1995 ; 2008/2010). Elle a enseigné notamment à Paris (IEP, Paris I, Ponts et Chaussées...), à New York (Columbia University année 2001) et à Londres (UCL, Kings College). Professeur affiliée à HEC, elle est aussi présidente de l'Institut d'Europe d'HEC. Elle préside également le Comité d'éthique de Radio France depuis 2017. Elle est membre de l'Académie française des Technologies (Groupe cybersécurité). Elle est la présidente-fondatrice du Cercle des Européens ainsi que de l'Association des Amis d'Honoré Daumier.



## Gérard Berry

**Membre du Collège de France dont il tient la chaire «Algorithmes, machines et langages»**

Ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur général du Corps des mines, membre de l'Académie des sciences, de l'Académie des technologies et du Conseil scientifique de l'Éducation nationale, Gérard Berry a été chercheur à l'École des mines de Paris et à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) de 1970 à 2000.

Directeur scientifique de la société Esterel Technologies de 2001 à 2009 puis directeur scientifique INRIA et président de la Commission d'évaluation de cet institut de 2009 à 2012.

Il tient, depuis 2012, la chaire "Algorithmes, machines et langages", au Collège de France, après y avoir tenu deux chaires annuelles en 2007-2008 et 2009-2010.

Ses domaines de compétence principaux sont les langages de programmation et leurs sémantiques mathématiques, la programmation temps-réel, la conception des circuits

électroniques, et la vérification formelle des programmes et circuits. Il a obtenu la Médaille d'or du CNRS en 2014.

## Max Dauchet

**Professeur émérite de l'Université de Lille**

Il préside depuis sa création fin 2012 la Commission de réflexion sur l'Éthique de la Recherche en sciences et technologies du Numérique d'Allistene (CERNA), qui regroupe en tant que membres fondateurs les acteurs publics de la recherche dans le domaine : la CDEFI, le CEA, le CNRS, la CPU, Inria et l'Institut Mines-Télécom.

Il est agrégé de mathématiques, docteur en informatique, docteur d'État en mathématiques. Ses recherches en amont (outils logiques et méthodes formelles pour la programmation, algorithmique) se sont ensuite diversifiées (bioinformatique) et orientées vers les applications (algorithmes de décision en temps réel). Il a dirigé 28 thèses. Sa dernière distinction est le LICS 20 years Test-of-Time Award, 2010, avec Sophie Tison. En France, il a exercé des responsabilités variées dans les ministères et au CNRS où il a présidé de nombreux comités scientifiques, il a aussi notamment été membre du Conseil Scientifique d'Inria, du Département Mathématiques Informatique, puis du Département Informatique, de l'ENS Ulm, et membre du CNU (Comité National des Universités). Il a créé en 1982, et dirigé pendant 9 ans, le Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Lille (maintenant CRISAL), associé au CNRS et maintenant à Inria. Plus récemment il a dirigé le centre de recherche Inria Lille – Nord Europe à sa création. Il a par ailleurs été Délégué Régional à la Recherche et la Technologie, et a coordonné la mise en place des écoles doctorales régionales Nord – Pas de Calais. Il est Chevalier de la Légion d'Honneur et Commandeur des Palmes Académiques.

En tant que professeur émérite depuis 2011, outre la présidence de la CERNA, ses engagements sont diverses : membre puis vice-président du comité ANR maths-info (2013-2016) ; chargé de mission DR18 CNRS (2011-2013) ; conseiller DRRT Nord-Pas de Calais (2011-2014) ; président de la Maison pour la Science Nord-Pas de Calais (depuis 2014) ; cofondateur et trésorier de l'association FORCE Research&Enterprise (depuis 2015).





## Julien Grenet

**Chercheur en économie au CNRS, professeur associé à l'École d'économie de Paris et directeur adjoint de l'Institut des politiques publiques.**

Julien Grenet, est chercheur en économie au CNRS, professeur associé à l'École d'économie de Paris et directeur adjoint de l'Institut des politiques publiques.

Spécialiste de l'économie de l'éducation, il a publié plusieurs études consacrées aux rendements de l'éducation, aux politiques de choix scolaire, aux dispositifs d'aides financières aux étudiants dans l'enseignement supérieur (bourses sur critères sociaux) et aux mécanismes d'admission des élèves aux établissements d'enseignement.

Ses travaux ont notamment porté sur l'utilisation des algorithmes d'appariement pour affecter les élèves dans les collèges et les lycées publics (procédure Affelnet) et pour réguler les inscriptions dans le supérieur (APB), en France et en Allemagne.

Depuis 2015, il accompagne les expérimentations qui sont mises en œuvre dans l'académie de Paris pour renforcer la mixité sociale dans les collèges de la capitale, à travers la mise en place de secteurs multi-collèges.

Ses recherches les plus récentes portent sur la manière dont les procédures d'orientation et d'inscription dans le supérieur peuvent être mobilisées pour réduire les inégalités sociales d'accès aux filières sélectives et pour lutter contre la sous-représentation des jeunes filles dans les filières scientifiques.

## Laure Lucchesi

**Directrice d'Etalab**

Laure Lucchesi est directrice d'Etalab, service du Premier Ministre en charge des politiques d'ouverture et de partage des données publiques (Open Data), de gouvernement ouvert (Open Government), et de transformation fondée sur la donnée.

La mission Etalab fait partie de la DINSIC (Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État), où elle mène des projets radicalement innovants pour contribuer à placer la culture et les outils numériques au cœur de l'action publique, et améliorer les politiques publiques grâce à l'usage de la donnée.

Laure Lucchesi est par ailleurs responsable de coordonner l'action française au sein du "Partenariat pour un Gouvernement Ouvert" (Open Government Partnership), initiative multilatérale rassemblant 75 pays, dont la France assure la présidence en 2017.

Laure Lucchesi a 15 ans d'expérience dans la transformation numérique et l'innovation, dans le secteur public et le secteur privé. Elle a notamment été attachée sectorielle au sein du pôle technologies de l'information du département économique de l'Ambassade de France à San Francisco, et consultante en stratégie dans les télécoms et les services financiers, en Europe, en Afrique du Sud, en Inde et au Moyen-Orient.

Elle est diplômée d'HEC et a complété sa formation d'un cursus en psychologie à l'Université Paris VIII.





---

## Catherine Moisan

### Présidente du conseil de l'ESPE de Créteil et de l'AFAE

Ancienne élève de l'École normale supérieure et agrégée de mathématiques, Catherine Moisan a exercé de nombreuses fonctions à tous les échelons de l'Éducation nationale.

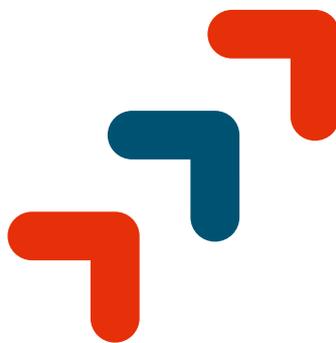
Après avoir enseigné plusieurs années en collège et en lycée, elle rejoint en 1983 le cabinet du ministre de l'Éducation nationale Alain SAVARY en qualité de conseillère. Elle est ensuite désignée comme experte auprès de la Commission européenne.

En 1990, elle est nommée directrice adjointe du cabinet du ministère de l'éducation nationale (Lionel Jospin puis Jack Lang). Elle rejoint l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) en 1994, où elle coordonne plusieurs rapports portant notamment sur "Les déterminants de la réussite en éducation prioritaire".

En 2001, elle est nommée directrice des affaires scolaires de la Ville et du département de Paris, avant de retourner à l'IGEN en 2009, où elle coordonne plusieurs missions sur les réformes des lycées. Entre 2013 et 2015, Catherine Moisan a dirigé la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale.

Aujourd'hui à la retraite, elle reste très engagée dans le milieu éducatif, en tant que présidente du conseil de l'ESPE de Créteil et de l'AFAE (Association Française des Acteurs de l'Éducation).





[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)



[www.enseignementsup-recherche.fr](http://www.enseignementsup-recherche.fr)

 @sup\_recherche

[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

 @EducationFrance